Direction des Finances et des Achats
Sous-Direction de la Comptabilité
Service de l'Expertise Comptable

2025 DFA 25 - États financiers et compte de gestion 2024 du budget général de la Ville de Paris

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le compte de gestion du Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris (DRFiP) doit être soumis au Conseil de Paris, et débattu par votre assemblée qui statue sur ses résultats par une délibération spéciale.
L'approbation que vous êtes invités à donner à ce compte de gestion a pour objet essentiel d'entériner la concordance, au titre des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2024, entre les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable public.

En complément du compte de gestion 2024 arrêté par le Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris (DRFiP) complété de son Annexe, la présente délibération a également pour objet la présentation du rapport d'opinion produit par le commissaire aux comptes, qui est joint aux états financiers de l'année.

En effet, à l'issue de la phase d'expérimentation à la certification des comptes locaux (2017-2023), la Ville de Paris a souhaité poursuivre l'exercice d'audit annuel de ses comptes, dispositif qui donne l'assurance que les comptes d'une entité sont réguliers, sincères et fidèles.

Dans l'attente qu'un cadre réglementaire national soit défini concernant les éventuelles dispositions s'agissant de la certification des comptes locaux, la Ville de Paris s'inscrit ainsi dans une démarche volontariste, initiée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République.

Les états financiers de l'exercice 2024 ont ainsi fait l'objet d'un audit de certification conduit par un commissaire aux comptes, à l'instar des années précédentes. Le rapport d'opinion, délivré par celui-ci à l'issue des travaux d'audit annuels des états financiers de la collectivité parisienne, est joint au présent compte de gestion 2024.

Les états financiers sont présentés conformément au référentiel budgétaire et comptable M57.

Celui-ci s'applique à la collectivité parisienne et précise dans son Tome 4 que les états financiers se composent du bilan, du compte de résultat et de l'annexe et permettent aux lecteurs des comptes de prendre connaissance du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité. Les éléments d'information qu'ils contiennent permettent d'en apprécier et d'en analyser l'évolution. Le bilan et le compte de résultat sont issus de la comptabilité générale du comptable public et retracés par le compte de gestion ; l'annexe, alimentée par les données de l'ordonnateur et du comptable, complète quant à elle ces deux documents.

Les trois composantes des états financiers 2024 sont ainsi certifiées avec réserves par le commissaire aux comptes. Le rapport de certification fait ainsi état de 5 réserves, dont 2 sont exogènes à la gestion de la Ville de Paris et 2 autres nécessitent des actes réglementaires de la part de l'Etat pour venir préciser le traitement comptable des éléments concernés. Celui-ci atteste, nonobstant les réserves émises, que les comptes de la Ville de Paris « *présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, au regard de l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi que des autres instructions comptables applicables aux budgets annexes, le patrimoine et la situation financière de la Ville de Paris au 31 décembre 2024, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.* »

Ce résultat traduit la pertinence des actions de mise en qualité des procédures financières de la collectivité parisienne, conduites depuis plusieurs années par l'ensemble des acteurs de la chaîne comptable, mais également par la DRFIP 75. C'est aussi le résultat d'importants efforts déployés dans l'ensemble des directions pour renforcer le dispositif de maîtrise des risques financiers.

I - Les écritures enregistrées par le comptable au titre de l'exercice 2024

Tableau de synthèse des réalisations de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes nettes	2 520 717 108,81	9 710 634 607,08	12 231 351 715,89
Dépenses nettes	2 257 455 561,55	9 941 773 827,57	12 199 229 389,12
Résultat de l'exercice 2024	**263 261 547,26**	**- 231 139 220,49**	**32 122 326,77**

Compte tenu des résultats enregistrés dans les écritures du comptable au titre de la balance d'entrée ainsi décomposés :
- Section de fonctionnement : ..... 149 034 405,47 €
- Résultat de fonctionnement 2023 *:* ..... 325 273 622,59 €
(sous total) : …….474 308 028,06 €
- Affectation à la section d'investissement : ..... 363 827 230,93 €
- Section d'investissement : ..... - 330 504 944,59 €
- Résultat budgétaire cumulé de l'exercice 2023 ..... 143 803 083,47 €

Et des mouvements budgétaires constatés au titre de **l'exercice 2024**
- Section de fonctionnement : ..... - 231 139 220,49 €

- Section d'investissement : ..... 263 261 547,26 €
- **Résultat budgétaire propre de l'exercice 2024 ..... 32 122 326,77 €**

Le résultat d'exécution budgétaire, à la clôture de **l'exercice 2024**, est le suivant :
- Section de fonctionnement (déficit) ……... . - 120 658 423,36 €
- Section d'investissement (déficit) : …….……..… - 67 243 397,33 €

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT
Résultat budgétaire de l'exercice 2023	- 330 504 944,59 €	474 308 028,06 €
Part affectée à la section d'investissement		363 827 230,93 €
Résultat propre de l'exercice 2024	263 261 547,26	- 231 139 220,49 €
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre semi-budgétaire ou non budgétaire		
Résultat de clôture de l'exercice 2024	**- 67 243 397,33 €**	**- 120 658 423, 36 €**

II – Les opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le comptable public et corrigeant la balance au 31 décembre 2024

Les comptes mentionnés ci-dessous ont été mouvementés par opérations d'ordre non budgétaires enregistrées au compte de gestion. Ces opérations ne donnent lieu ni à des prévisions budgétaires, ni à l'émission de titres et de mandats. Dès lors qu'elles sont débudgétisées, ces opérations sont constatées par le comptable public au vu des informations transmises par l'ordonnateur au moyen d'un certificat administratif.

<u>Compte 1021 Dotations</u> :

En débit :

				COMPTE 1021	
				DEBIT	CREDIT
N° CA	**Typologie**	**Objet**	**Date**	**1021-D**	**1021-C**
3	Complément de prix	Immeuble 17 boulevard Morland, Paris 4e	07/03/2024	39 690,00	
4		Immeuble 17 boulevard Morland, Paris 4e	07/03/2024	1 608 202,00	
20		Immeuble, 21-23 rue Albert Bayet, Paris 13e	29/05/2024	12 307,27	
25	Fiabilisation de l'actif	"Concessions et droits similaires" ; "Autres immobilisations incorporelles"	12/08/2024	18 628 716,52	
27		Ajustement des certificats 62,64, 78,79 de 2019, 47 de 2021 et 59 de 2022 – terrains, constructions et mises en affectation	26/08/2024	12 308 693,50	
28		Régularisation des actifs cédés (mise en cohérence des inventaires physiques et comptables)	28/08/2024	486 809,69	
37		Ajustement des valeurs d'actif immobilier. Caserne de la Nouvelle France et l'Université de la Sorbonne	10/10/2024	213 859 856,76	
43		Régularisation de l'actif Participations au fonds "Paris Fonds Vert"	19/11/2024	853 000,00	
5	Sortie de bilan	Equipements des terrains d'éducation physique Baudricourt (13è)	22/03/2024	1 134 176,07	
TOTAL				**248 931 451,81**	

En crédit :

				COMPTE 1021	
				DEBIT	CREDIT
N° CA	**Typologie**	**Objet**	**Date**	**1021-D**	**1021-C**
8	Fiabilisation d'actif avant cession	Volume d'air pour la création d'une résidence étudiante au-dessus du Centre Paris Anim' Mercoeur, Paris 11e	26/03/2024		248 629,77
15		Terrains et bâtiments, Route de Charmentray, Trilbardou (77450)	15/05/2024		36 127,02
31		Locaux techniques et divers locaux, 61/69 rue de Bercy, Paris 12e	16/09/2024		14 359,28
32		Parcelle de terrain constructible, 4 rue des Camélias, Paris 14e	18/09/2024		246 661,04
42		Terrains Parcelles situées au 60-62 quai de la Marne, site "Halle du Rouvray", Paris 19e	29/10/2024		856 276,26
46		Volume pour la création d'une résidence étudiante sur le site de la crèche Mac Orlan, Paris 18e	26/11/2024		433 859,70
47		Volumes 9-35 avenue Pierre de Coubertin, Paris 16e	27/11/2024		30 017,54
48		Lots en copropriété 16 rue Visconti, Paris 6e	28/11/2024		41 304,13
49		Lots en copropriété 4-12 avenue de la Porte de Vanves, Paris 14e	29/11/2024		116 299,37
51		Volume, ZAC Clichy Batignolles, 32-58 avenue de la Porte de Clichy, Paris 17e	06/12/2024		150,00
2	Fiabilisation de l'actif	Terrain et bien historique et culturel 254 rue du Faubourg Saint-Antoine, Paris 12e et mise en affectation au profit de la Fondation Eugène Napoléon	05/03/2024		2,00
TOTAL					**2 023 686,11**

En débit et crédit :

				COMPTE 1021	
				DEBIT	CREDIT
N° CA	**Typologie**	**Objet**	**Date**	**1021-D**	**1021-C**
30	Fiabilisation de l'actif	Parcelles de terrains dans le secteur dit de la « Boucle de Chanteloup » (78) sur les communes de Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et de Triel-sur-Seine	09/09/2024	11 223 700,83	5 899,12
33		"Biens historiques et culturels immobiliers" vers "Biens historiques et culturels mobiliers"	24/09/2024	1 500,00	1 500,00
34		Projet de supervision des centres thermiques	09/10/2024	2 584 099,89	2 584 099,89
36		Terrains mis en affectation au SYCTOM Parcelles situées à Ivry-sur-Seine (94) et à Romainville (93)	14/10/2024	4 026 339,60	8 052 679,20
14	Fiabilisation d'actif avant cession	Local commercial et parking en sous-sol, 159 rue Nationale, Paris 13e Réintégration de biens mis en affectation et mis à la réforme	03/05/2024	2,22	808 318,37
10	Transfert entre catégories d'actif	Restauration de fontaines ornementales et églises - "Constructions en cours" vers "Restauration en cours de biens historiques et culturels"	08/04/2024	6 591 415,49	6 591 415,49
12		Archivage numérique - "Immobilisations incorporelles en cours " vers "Biens historiques et culturels en cours"	25/04/2024	625 559,75	625 559,75
24		"Installations générales" vers "Matériels techniques"	08/08/2024	121 452,64	121 452,64
40		Intégration à l'actif immobilisé et mis en affectation de places de parking situées au 126 quai de Jemmapes, à Paris 10e	14/10/2024	688 296,40	688 296,40
TOTAL				**25 862 366,82**	**19 479 220,86**

- Fiabilisation de l'actif

Les actions de mise en qualité de l'actif de la Ville de Paris, dans le bilan, ont été poursuivies en 2024, dans le prolongement des travaux engagés depuis 2019. Pour rappel, cette démarche a porté sur la fiabilisation du recensement physique des terrains et des ensembles immobiliers (immeubles, locaux administratifs, équipements affectés à l'exercice des compétences de la collectivité), mais également sur le contrôle de leur correcte évaluation dans le bilan de la collectivité parisienne et conduit à des ajustements des valeurs comptables lorsque cela s'avère nécessaire. Ainsi, à l'issue de ces contrôles qui portent notamment sur les

caractéristiques des biens, leurs surfaces ou leur date d'acquisition ou de construction, la valeur de plusieurs biens immobiliers a été corrigée par certificat administratif. De nouvelles corrections s'agissant de la valeur de certains biens immobiliers ont été prises en charge par le comptable public au cours de l'exercice 2024 et intégrées dans les données du bilan de la collectivité parisienne.

Ces travaux portant sur la valorisation de l'actif immobilier ont été précisément analysés par les équipes du commissaire aux comptes en charge de l'audit annuel des comptes. L'auditeur a confirmé la validité des éléments de calcul permettant la réalisation des travaux de fiabilisation des comptes d'actifs. Ces derniers sont toujours en cours à date pour certains postes du bilan. En conséquence, bien que l'auditeur ait pris en compte la qualité des travaux menés en 2024, certaines réserves sont maintenues. La démarche engagée par les directions sur ce sujet va donc être poursuivie pour les exercices à venir.

En outre, en 2024, des actions de mise en qualité comptable de l'actif de la collectivité ont portées sur les comptes de biens historiques et culturels, les concessions et droits similaires ainsi que sur les autres immobilisations incorporelles.

- Compléments de prix

Des opérations comptables liées au traitement des plus-values relatives à des compléments de prix sur de ventes immobilières (recettes foncières postérieures à la signature de l'acte de cession) ont également été traitées par certificats administratifs (en débit).

- Solde du compte

De l'ensemble des opérations d'ordre non budgétaires, comptabilisées sur l'exercice 2024 au compte 1021, résulte un solde débiteur annuel d'un montant de 253 290 911,66 €.

Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés :

				COMPTE 1068	
				DEBIT	CREDIT
N° CA	**Typologie**	**Objet**	**Date**	**1068-D**	**1068-C**
25	Fiabilisation de l'actif	"Concessions et droits similaires" ; "Autres immobilisations incorporelles"	12/08/2024	89 758,21	1 652 298,83
27		Ajustement des certificats 62,64, 78,79 de 2019, 47 de 2021 et 59 de 2022 – terrains, constructions et mises en affectation	26/08/2024		168 101,54
29		Sortie de l'inventaire comptable de valeurs d'actif immobilier suite à des fins de baux	02/09/2024	645 544,08	
53		Réintégration d'actifs de "Concession" à "Bâtiments" Régularisation des amortissements antérieurs comptabilisés	16/12/2024		47 722,00
24	Transfert entre catégories d'actif	"Installations générales" vers "Matériels techniques"	08/08/2024	60 730,00	
TOTAL				**796 032,29**	**1 868 122,37**

- Fiabilisation de l'actif

Les écritures résultent essentiellement de la fiabilisation de la valeur d'origine des biens immobiliers et de la mise en cohérence des inventaires physiques et comptables.

- Solde du compte

De l'ensemble des opérations d'ordre non budgétaires, enregistrées sur l'exercice 2024 au compte 1068, résulte un solde créditeur annuel d'un montant de 1 072 090,08 €.

Si tous les montants figurant en exécution des deux comptes (compte administratif et compte de gestion) sont identiques, il n'en est pas de même pour les inscriptions budgétaires.

III. La budgétisation des produits des cessions d'immobilisations et leur exécution

Depuis la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 intervenue le 1er janvier 2006, et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 appliquée par la collectivité parisienne, les cessions d'immobilisations sont budgétées uniquement en recettes de la section d'investissement au chapitre 954 et font l'objet d'une exécution en sections de fonctionnement et d'investissement. Le chapitre 954 « Produits des cessions d'immobilisations » ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats. Cette ligne a pour objet de prévoir au budget le produit des cessions d'immobilisations de l'exercice en recettes de la section d'investissement.

L'exécution budgétaire des opérations de cession est quant à elle constatée aux articles où se trouvait l'immobilisation cédée et sur les articles 192, 675, 775, 6761 et 7761 dédiés spécifiquement aux opérations de cessions d'immobilisations afin d'enregistrer le produit des cessions, les plus ou moins-values de cession et la sortie de l'actif des immobilisations cédées.

Ces comptes spécifiques ne comportent jamais d'autorisation inscrites au budget, de même que les comptes d'immobilisations mouvementés en crédit lors de cessions.

En section de fonctionnement sont ainsi enregistrées au titre de l'exercice 2024 :

- En dépenses (chapitre 946) : la valeur nette comptable des immobilisations cédées (nature 675) à hauteur de 14,57 M€, ainsi que la constatation des plus-values réalisées (nature 6761) à hauteur de 20,65 M€, pour un montant total de 35,22 M€.
- En recettes (chapitres 930, 935, 937, 938 et 946) : le produit des cessions (nature 775) à hauteur de 28,56 M€, ainsi que la constatation des moins-values réalisées (nature 7761) à hauteur de 6,66 M€, pour un montant total de 35,22 M€.

En section d'investissement sont enregistrées :

- En recettes (chapitre 926) : la valeur nette comptable des immobilisations cédées (comptes de classe 2 hors dotation aux amortissements) à hauteur de 14,57 M€, ainsi que la neutralisation des plus-values réalisées (nature 192) à hauteur de 20,65 M€, pour un montant total de 35,22 M€.
- En dépenses (chapitre 926) : la neutralisation des moins-values (nature 192) réalisées pour 6,66 M€.

Les écarts entre le compte administratif et le compte de gestion au titre des prévisions budgétaires sont ainsi justifiés et détaillés dans le tableau ci-après :

Tableau de correspondance entre compte de gestion et compte administratif de la ville sur les crédits ouverts

CA/CG 2024 Ville de Paris

Compte administratif			Compte de gestion		Écarts entre le compte de gestion et le compte administratif
section d'investissement					
recettes					
Chapitres	Chapitres	Total prévisions	chapitres	Total prévisions	
Produits des cessions d'actifs	**chap 954**	168 110 000,00	**chap 954**	139 549 742,00	**-28 560 258,00**
Transferts entre sections	**chap 926**	532 488 443,00	**chap 926**	567 712 895,43	**35 224 452,43**
dépenses					
Transferts entre sections	**chap 926**	45 655 427,00	**chap 926**	52 319 621,43	**6 664 194,43**
	équilibre section d'investissement (recettes - dépenses)				**0,00**
section de fonctionnement					
dépenses					
Transferts entre sections	**chap 946**	532 488 443,00	**chap 946**	567 712 895,43	**35 224 452,43**
recettes					
Services généraux	**chap 930**	227 005 137,07	**chap 930**	228 702 377,07	**1 697 240,00**
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	**chap 933**	132 861 720,00	**chap 933**	132 861 720,00	**0,00**
Aménagement des territoires et habitat	**chap 935**	68 537 016,00	**chap 935**	95 317 434,00	**26 780 418,00**
Environnement	**chap 937**	821 218 701,00	**chap 937**	821 301 301,00	**82 600,00**
Transferts entre sections	**chap 946**	45 655 427,00	**chap 946**	52 319 621,43	**6 664 194,43**
	équilibre section de fonctionnement (recettes - dépenses)				**0,00**

Les écarts correspondent donc aux cessions d'immobilisations mentionnées dans le rapport de présentation du compte administratif et n'affectent en rien le résultat de l'exercice 2024.

IV – L'Annexe des états financiers en M57

L'Annexe est partie intégrante des états financiers en M57. Elle donne aux lecteurs des comptes, des éléments de compréhension complémentaires aux données chiffrées du bilan et du compte de résultat retracées par le compte de gestion établi par le comptable public tels que les engagements donnés par la collectivité ou les engagements reçus.

Les informations contenues dans l'Annexe sont présentées sous forme de notes. Le nombre de ces notes n'est pas fixe et varie en fonction des informations significatives que l'ordonnateur

et le comptable fournissent pour chaque exercice. La présente Annexe jointe au compte de gestion répond au format et aux dispositions précisées par le tome IV de l'instruction M57.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver le compte de gestion de Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris du budget général de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2024 ainsi que son Annexe qui ont fait l'objet de l'audit de certification dont le rapport est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris